

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025

**Présent-e-s**

|          |                  |           |       |                                |
|----------|------------------|-----------|-------|--------------------------------|
| Bureau : | CLERC            | Tobias    | DC-VL | Président                      |
|          | WRZOSOWSKI       | Gregor    | LR    | 1 <sup>er</sup> vice-président |
|          | BILLET           | Isabelle  | MCG   | 2 <sup>e</sup> vice-présidente |
|          | SANCHEZ          | Francisco | PS    | 1 <sup>er</sup> secrétaire     |
|          | [arrivé à 18:39] |           |       |                                |
|          | BOCCARD          | Damien    | Ve    | 2 <sup>e</sup> secrétaire      |
|          | NOBS             | Cyril     | UDC   | Membre                         |

|                    |               |              |       |
|--------------------|---------------|--------------|-------|
| Conseillers/ères : | AMATO         | Maurice      | Ve    |
|                    | BARONA GARCES | Elisa        | S     |
|                    | BETTANCOURT   | Jenny        | Ve    |
|                    | BOCCARD       | Yolande      | DC-VL |
|                    | BUCHER        | Denis        | Ve    |
|                    | BUSSET        | Jean-Bernard | DC-VL |
|                    | DEIANA        | Ivan         | DC-VL |
|                    | DELUERMOZ     | Cosima       | DC-VL |
|                    | DE KONING     | Philippus    | LR    |
|                    | EDINGER W.    | Anna         | LR    |
|                    | FERATI        | Bektesh      | HP    |
|                    | FONTANINI     | Marco        | S     |
|                    | FREHNER       | Antoine      | LR    |
|                    | HAGMANN       | André        | LR    |
|                    | HALIMI        | Hysri        | S     |
|                    | HARTMANN      | Esther       | Ve    |
|                    | HEINIGER      | Claire       | Ve    |
|                    | HILLEMANN     | Hartmut      | S     |
|                    | ISWALA        | Placide      | S     |
|                    | KINDU         | Trésor       | S     |
|                    | LOUREIRO      | Daniel       | HP    |
|                    | MURCIANO      | Claudine     | HP    |
|                    | OSMANI        | Alban        | MCG   |
|                    | SCHWEIZER     | Adriana      | HP    |
|                    | TRIPPEL       | Martin       | HP    |
|                    | UM            | Esther       | Ve    |

**Excusés :**

|                   |           |          |
|-------------------|-----------|----------|
| BROCARD           | Eric      | S        |
| CORNUZ            | Eric      | HP Maire |
| RHEINER           | Fabrice   | MCG      |
| TSCHUDI-SPIROPULO | Alejandra | Ve       |
| GAETANINO         | Marco     | HP       |

**Assistent à la séance**

|             |          |     |                            |
|-------------|----------|-----|----------------------------|
| TREMBLET    | Laurent  | PDC | Conseiller administratif   |
| LEUENBERGER | Nathalie | HP  | Conseillère administrative |

---

|       |                                            |    |                              |
|-------|--------------------------------------------|----|------------------------------|
| MCG   | Mouvement des citoyens genevois            | PS | Parti socialiste             |
| DC-VL | Parti démocrate-chrétien et Verts'libéraux |    |                              |
| UDC   | Union démocratique du centre               | Ve | Les Verts de Meyrin-Cointrin |
| PLR   | Parti libéral-radical                      | HP | Hors parti                   |

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de M. Philippus de Koning (LR) en tant que membre titulaire du Conseil municipal suite à la démission de M. Philippe Serrano.
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 26 & 27 novembre et 17 décembre 2024.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Election d'un membre du Bureau du Conseil municipal en remplacement de M. Gregor Wrzosowski (LR).
7. Election du ou de la président-e de la commission travaux publics et entretien des bâtiments suite à la démission de M. Philippe Serrano.
8. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au comité du Jardin Robinson suite à la démission de M. Philippe Serrano.
9. Délibération n° 2025-02 relative au cautionnement de **CHF 92'880.-** en faveur de la Coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers, en garantie des prêts octroyés par l'OCAN.
10. Délibération n° 2024-18a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'495'000.-** destiné à l'achat de la parcelle n° 15'188, propriété de l'Etat de Genève, en vue du développement d'un programme d'équipements publics communaux au lieu-dit « La Gravière ». **Rapport de la commission développement urbain** (P. Iswala, S).
11. Délibération n° 2024-19a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 11'078'000.-** destiné à financer la réalisation d'une salle omnisports triple et des locaux sportifs dédiés à l'usage de la Commune dans le cadre de la construction de l'établissement scolaire cantonal « Noëlla Rouget » ainsi qu'à l'aménagement paysager de la future parcelle communale. **Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments** (C. Nobs, UDC).

12. Délibération n° 2024-25a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 8'940'000.-** destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes. **Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments** (M. Amato, Ve).
13. Délibération n° 2024-27a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 300'000.- 290'000.-** pour la mise en état du filtre de la piscine ainsi que le remplacement de la clôture du centre sportif des Vergers **y compris la suppression et l'élimination des anciens socles**. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (P. Iswala, S).
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

\* \* \*

**M. Clerc** ouvre son discours en souhaitant une bonne année à chacun et chacune. « Même si janvier a bientôt écoulé ses couchers de soleil, il est encore temps de souhaiter à tout le monde le meilleur. Que cette année soit synonyme de joie, de plénitude et de bonheur. »

Il salue le Conseil administratif, excuse M. Cornuz malade, l'administration et honore la présence de Mme Chloé Déthurens, journaliste à la Tribune de Genève, ainsi que le public venu en nombre : particulièrement les anciens conseillers municipaux et notamment M. Serrano.

1. **Assermentation de M. Philippus de Koning (LR) en tant que membre titulaire du Conseil municipal suite à la démission de M. Philippe Serrano.**

**M. Clerc** invite M. de Koning à se placer au centre de l'hémicycle et demande à l'assemblée de se lever. Le président procède à la lecture du serment :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

**M. de Koning** le jure.

*[Applaudissements. M. de Koning rejoint sa place dans l'hémicycle.]*

\* \* \*

**2. Approbation des procès-verbaux des séances des 26 & 27 novembre et 17 décembre 2024.**

**M. Clerc** procède aux votes des différents procès-verbaux :  
Celui du 26 novembre est approuvé par 23 oui et 5 abstentions  
Celui du 27 novembre est approuvé 23 oui et 5 abstentions  
Celui 17 décembre est approuvé par 26 oui et 2 abstentions.

\* \* \*

**3. Communications du Bureau du Conseil municipal.**

a) Dates du Conseil municipal du deuxième semestre 2025 :

| CM                 | Ordre du jour                   |
|--------------------|---------------------------------|
| <b>9 septembre</b> |                                 |
| <b>14 octobre</b>  | Présentation du budget 2026     |
| <b>25 novembre</b> | Vote du budget 2026             |
| <b>26 novembre</b> | Séance de réserve (budget 2026) |
| <b>16 décembre</b> |                                 |
| <b>17 décembre</b> | Séance de réserve               |

b) **Inauguration du nouveau véhicule des sapeurs-pompiers meyrinois le 8 février.**

**M. Clerc** indique que le public pourra admirer le nouveau véhicule des sapeurs-pompiers devant l'école du Livron.

c) **Moderato con Brio : concert du 6 février du Trio Calypso à 20h à l'aula de la mairie**

d) **Rapports commissions extraparlimentaires.**

**M. Clerc** souhaite rappeler que les rapports des commissions extraparlimentaires doivent être rendus au secrétariat général. Pour donner suite au constat relativement élevé de rapports manquants, le Bureau rappelle aux délégué-e-s des commissions extraparlimentaires qu'ils/elles sont tenus de rendre annuellement un rapport au secrétariat politique, lequel est mis au prochain ordre du jour du Conseil municipal. En conformité avec l'article 83 du règlement du Conseil municipal, les rapporteurs qui n'ont pas remis leur rapport à la fin du semestre, soit au plus tard pour la séance du 20 mai 2025, ne recevront pas de jetons de présence en lien avec leur mandat respectif de délégué-e-s du Conseil municipal.

**e) Smartvote**

**M. Clerc** rappelle que chaque parti a reçu un message de Smartvote qui les invite à renseigner les profils smartvote des candidats en vue des prochaines élections municipales.

\* \* \*

**4. Communications du Conseil administratif.**

**Agrandissement de l'école de Cointrin**

Afin de finaliser les travaux d'agrandissement de l'école de Cointrin pour la rentrée scolaire du 18 août 2025, le chantier aurait dû impérativement démarrer le 3 février 2025 et aurait été de surcroît soumis à une planification extrêmement tendue, sans possibilité d'absorber aucun aléa. Or, l'autorisation de construire déposée par la Commune en date du 22 novembre 2024 est, à ce jour, toujours en cours d'instruction.

Afin d'éviter d'entreprendre des travaux sans disposer d'une autorisation en force (ce qui pourrait entraîner des recours, nuire à l'image du projet ou compromettre la couverture en cas d'accident), le Conseil administratif a décidé de réévaluer la planification du projet et d'acter un report de la mise en service du bâtiment, désormais prévue au plus tôt pour le 5 janvier 2026. En actant ce report, la Commune s'est également affranchie des risques financiers inhérents à une réorganisation trop tardive de l'entreprise générale et des coûts supplémentaires que cela aurait entraîné. Le Département de l'instruction publique est d'ores et déjà informé de cette situation et œuvre de concert avec l'administration sur la mise en place de l'organisation de la rentrée scolaire du 18 août 2025.

\*\*\*\*

**Motion n° 2024-01 visant à une subvention intégrale de l'achat de l'abonnement annuel des Transports publics genevois pour tous les jeunes Meyrinois en formation**

Cette motion déposée en date du 30 janvier 2024 invite le Conseil administratif à étudier et mettre en place le financement de l'achat de l'abonnement annuel des Transports publics genevois (TPG) pour tous les jeunes Meyrinois, avec deux scénarios : dans un cas ceux qui fréquentent un établissement de formation professionnelle ou scolaire (secondaire I et II) en dehors des frontières communales et dans l'autre cas, tous les jeunes.

1) *Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Etat de Genève offre aux jeunes Meyrinois jusqu'à 24 ans inclus, l'abonnement Unireso, sous certaines conditions :*

- *Les personnes de moins de 18 ans résidant dans le canton de Genève peuvent bénéficier d'un abonnement Unireso pris en charge à 100%.*
- *Les personnes de 18 à 24 ans inclus résidant dans le canton de Genève et en formation dans ou hors du canton de Genève peuvent bénéficier d'un abonnement Unireso pris en charge à 100%.*

- *Les personnes de 18 à 24 ans inclus résidant dans le canton de Genève et à bas revenus (revenu déterminant unifié maximum de 50'000.- CHF/an) peuvent bénéficier d'un abonnement Unireso pris en charge à 100%.*
- 2) *Sur préavis favorable de la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, le Conseil administratif a décidé d'étendre la subvention aux personnes de 18 à 24 ans non éligible au soutien cantonal avec une prise en charge communale à 100% du montant de l'abonnement. Selon le Canton, moins de 5% de cette catégorie ne sera pas éligible pour la subvention cantonale.*

Les actions précitées permettent de répondre aux considérants de la motion.

\*\*\*\*

### **Lancement d'une initiative populaire communale**

En date du 21 janvier 2025, le Conseil administratif a été informé par le comité d'initiative du lancement d'une initiative populaire communale intitulée : « En faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la commune de Meyrin ». Le délai de récolte de signatures a débuté le 24 janvier et le délai de dépôt de l'initiative est fixé au 26 mai prochain.

\* \* \*

### **5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 27 novembre 2024, question de Mme Boccard*

#### **Cales-portes de la grande salle Antoine-Verchère**

Le service gérance et entretien des bâtiments a pris bonne note de cette remarque. Les cales portes servent à empêcher les portes de taper contre la façade du bâtiment, préservant ainsi les portes en bois et la façade. Toutefois, afin d'éviter que quelqu'un ne trébuche, il a été décidé d'enlever ces cales-portes et d'opter pour un autre modèle qui sera fixé sur la partie supérieure des portes.

\*\*\*\*

*Séance du 17 décembre 2024, question de M. Sanchez*

#### **Lumière école de Monthoux**

Le service gérance et entretien des bâtiments étudiera la possibilité d'installer une lumière avec détecteur de présence à cet endroit en évaluant au préalable les coûts que cela engendrera.

\*\*\*\*

*Séance du 17 décembre 2024, question de M. Halimi*

**Ecopoints saturés le week-end**

En complément des éléments déjà transmis par Laurent Tremblet, lors de la séance, le constat avéré de plusieurs bennes à papier débordantes a été dû à la forte augmentation des envois de colis et cartons, liés aux achats en ligne, durant les mois de novembre et décembre.

Le service de l'environnement confirme n'avoir pas modifié le planning hebdomadaire des levées et a prévu un rattrapage immédiat des prestations non exécutées les jours fériés, le lendemain, durant les fêtes.

Dès lors, les débordements sur les bennes à papiers et cartons durant l'année sont souvent liés au fait que toute la population ne déchire ou ne plie pas les emballages, remplissant ainsi plus rapidement les bennes.

Les débordements coïncident fréquemment avec un emménagement ou les périodes de soldes et autres offres attractives des commerces et de la vente en ligne.

Un article pour rappeler les bonnes pratiques est prévu dans l'édition du *Meyrin Ensemble* du mois de février prochain.

Dans ce même registre, nous profitons de l'occasion pour vous informer que le service de l'environnement, par sa section routes et voirie, va réaliser une campagne d'information et de sensibilisation au centre commercial Meyrin Centre du 12 au 17 mai 2025.

\*\*\*\*

*Séance du 17 décembre 2024, questions de Mme Murciano*

**Etoiles de Noël au Conseil municipal et plantes refusées aux associations**

Il convient de rappeler que les dons de plantes aux associations ne sont pas refusés ; ils continuent à se faire en fonction des plantes à disposition, dans le cadre des cultures réalisées par notre centre de production horticole.

Une production de plantes telles que les « Etoiles de Noël » se déroule sur une année de culture et les quantités sont prévues largement avant les demandes particulières.

Cette distribution d'« Etoiles de Noël » aux membres du Conseil municipal est une tradition, en période de fêtes de fin d'année et d'échanges de cadeaux. Elle peut être remise en question, si votre Conseil le décide.

Ces plantes sont également mises à disposition au Jardin de l'amitié, ainsi que Chez Gilberte, la Maison meyrinoise et elles décorent les repas de Noël des aînés.

Quant à l'emballage de ces plantes, il est rendu nécessaire pour les protéger du froid et des aléas du transport, afin qu'elles conservent leurs qualités.

**Démarches de remboursement pour les abonnements TPG en 2025**

Tout au long de l'année, il est possible de déposer en ligne une demande de remboursement au prorata de l'abonnement annuel Unireso acheté en 2024 et encore valable en 2025. Les TPG ont mis en place une information complète sur leur site internet, ainsi qu'un formulaire en ligne permettant de demander le remboursement.

Le service client des TPG se tient disponible au 00800 022 021 20 (numéro gratuit) pour répondre aux questions des usagers. En outre, il est toujours possible de se rendre dans une des agences TPG pour effectuer ces démarches. La Commune coordonne également la venue de l'agence mobile à Meyrin qui se tient normalement sur une journée avant la rentrée scolaire.

Ces informations seront communiquées sur le site internet et le journal communal ainsi qu'au personnel communal présent à la réception de la mairie. La Commune reste bien évidemment à disposition de ces administrés pour les aider dans ces démarches.

\*\*\*\*

*Séance du 17 décembre, question de M. Trippel*

**Lignes de bus 71 et 67**

Concernant le tracé de la ligne 71, une première proposition a été soumise à la ville de Meyrin par l'OCT et les TPG. Il s'en est suivi de nombreux échanges qui ont finalement abouti au tracé actuel.

Les ralentisseurs situés chemin de la Citadelle ne seront pas supprimés, car nécessaire à la modération du trafic dans cette zone qui est limitée à 30 km/h. Cependant, ces derniers vont être retravaillés et modifiés d'ici la fin du premier semestre de cette année, afin de permettre une utilisation plus confortable pour les bus tout en restant conformes à la norme VSS 640'213 « Conception de l'espace routier - élément de modération du trafic ». Pour rappel, lors de la construction de ces seuils, il n'était pas prévu le passage de bus.

En ce qui concerne le demi-tour au terminus, l'Office cantonal des transports, les TPG et l'Aéroport de Genève ont mené de nombreux échanges sur le passage dans le parking, lequel a été validé comme réalisable sans nécessiter de manœuvres. Toutefois, consciente des défis que cela pose et de la volonté du Conseil administratif de permettre au terminus de desservir le cimetière de Feuillasse, la Ville a d'ores et déjà mandaté un ingénieur pour étudier l'aménagement d'un terminus plus adapté.

Pour ce qui relève de la ligne 67, il convient tout d'abord de préciser que cette dernière est une ligne transfrontalière co-commandée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le canton de Genève via le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). Il en résulte par conséquent des contraintes par rapport aux horaires scolaires des établissements de Saint-Genis imposant des passages à des heures précises le matin, à midi et le soir. De plus, cette ligne est reliée au tram 18 et au bus 68, offrant ainsi un tronç commun entre le CERN et Saint-Genis et facilitant les correspondances entre bus et tram.

Une adaptation des horaires de la ligne 67 sera de toute manière effectuée lors de la mise en service du BHNS entre CERN et Saint-Genis en principe à la fin de l'année 2026. La cadence sera dès lors synchronisée à la ligne 68, soit 12 minutes en heure de pointe, 24 minutes en heure creuse et 60 minutes en heure de nuit.

Toutefois, en réponse aux remarques de M. Trippel, une communication a été transmise à l'OCT, qui prendra les mesures nécessaires auprès des différents intervenants afin d'évaluer la possibilité d'un ajustement des horaires dans des délais plus courts.

\*\*\*\*



*Séance du 17 décembre, question de M. Serrano*

**Image directrice sur le périmètre de Corzon (EMS)**

Le Conseil administratif prend acte de l'attention portée au besoin en EMS sur la Commune. Le Conseil administratif a prévu de rencontrer les porteurs de projets de l'EMS (Fondation EMS Jura et association des EMS de Meyrin) en ce début d'année. Une commission développement urbain sera par la suite organisée afin de poursuivre le travail en vue de la finalisation de cette image directrice.

\* \* \*

**6. Election d'un membre du Bureau du Conseil municipal en remplacement de M. Gregor Wrzosowski (LR).**

**M. Wrzosowski** propose la candidature de **M. Philippus de Koning**.

**M. de Koning** est élu par acclamation et prend place au Bureau.

\* \* \*

**7. Election du ou de la président-e de la commission travaux publics et entretien des bâtiments suite à la démission de M. Philippe Serrano.**

**M. Wrozowski** propose la candidature de **M. André Hagmann**. Ce dernier a dirigé des entreprises de construction durant de nombreuses années et il a toutes l'expérience et les qualités requises.

N'ayant pas d'autre candidature, **M. Hagmann** est élu par acclamation.

\* \* \*

**8. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au comité du Jardin Robinson suite à la démission de M. Philippe Serrano.**

**M. Frehner** propose la candidature de **Mme Edinger Wrzosowski** :

« Nous avons l'honneur de vous proposer la candidature de Madame Anna Edinger Wrzosowski pour le remplacement de Monsieur Philippe Serrano au sein du Comité du Jardin Robinson.

Madame Edinger Wrzosowski est professeur de musique, exerçant à la fois dans des établissements scolaires publiques et dans le secteur privé. Grâce à son

expérience et à son engagement dans l'éducation musicale, elle possède une sensibilité artistique et pédagogique qui sera un atout précieux pour le comité du Jardin Robinson.

Nous sommes convaincus que Madame Edinger saura apporter une nouvelle dynamique et des idées innovantes au comité, contribuant ainsi à enrichir la vie communautaire et culturelle de l'institution. »

Nul autre candidat n'étant proposé, **Mme Edinger** est élue par acclamation.

\* \* \*

9. **Délibération n° 2025-02 relative au cautionnement de CHF 92'880.- en faveur de la Coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers, en garantie des prêts octroyés par l'OCAN.**

**M. Tremblet** rappelle le partenariat de la Commune avec la coopérative des Vergers pour la construction de la légumerie à la ferme de la Planche. Il avait été convenu à l'époque que la Commune prenait à sa charge l'installation fixe dans la ferme et que la coopérative des Vergers s'occupait d'acheter les véhicules nécessaires aux cultures.

La coopérative a obtenu les prêts par la Confédération et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) pour un montant de CHF 92'880.-, mais la banque a demandé de mettre en gage des biens que la coopérative n'a pas, puisqu'elle est locataire et ne possède pas les terrains qu'elle cultive. La situation financière de la coopérative étant saine, le Conseil administratif a accepté que la Commune se porte garante du cautionnement pour la coopérative. La Commune ne sortira pas cet argent, sauf si la coopérative devait avoir des problèmes financiers, la Commune serait alors amenée à rembourser ces prêts.

Le Conseil administratif encourage l'hémicycle à accepter le vote immédiat.

**M. Clerc** confirme que le Bureau propose un vote immédiat. Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il procède au vote du **vote immédiat**, qui est accepté par 31 oui.

**M. Bucher** rappelle qu'il s'agit effectivement d'un cautionnement et non d'un montant investi. De plus, la ferme, prestataire de la Commune suite à un appel d'offres, apporte des prestations publiques et collectives fort appréciées. Les Verts ne voient donc aucune raison de ne pas valider cette délibération et invite les autres partis à faire de même.

**M. Fontanini** donne la position du PS et indique que cette délibération est parfaitement cohérente avec la politique publique menée par la Commune en matière de développement et accessibilité à une alimentation saine et durable pour les Meyrinois. Dans cette optique, il est important de soutenir les acteurs de cette alimentation saine et durable. Le groupe socialiste votera favorablement cette délibération.

**M. Nobs** déclare au nom de l'UDC :

« L'UDC Meyrin-Cointrin soutient pleinement la délibération 2025-02 concernant le cautionnement de CHF 92'880.- pour la Coopérative agricole de la Ferme des Vergers. En tant que parti des agriculteurs, nous reconnaissons l'importance vitale de soutenir les exploitants locaux, qui jouent un rôle clé dans la durabilité et la souveraineté alimentaire de notre commune.

Ce projet est une opportunité unique de valoriser le travail des agriculteurs locaux en leur permettant d'investir dans des équipements modernes et adaptés à leurs besoins. Grâce à ce cautionnement, la Ferme des Vergers pourra financer des véhicules, des machines et l'aménagement de la légumerie pour produire des légumes biologiques en circuit court. Ces efforts renforceront la filière agricole locale et l'autonomie.

Le projet promeut une agriculture durable en fournissant des légumes biologiques aux cantines scolaires et autres institutions. En sensibilisant les enfants et les citoyens à l'importance de consommer local, cette initiative contribue à une transition écologique concrète.

L'UDC salue cette démarche de soutien aux agriculteurs et invite le Conseil municipal à voter en faveur de ce cautionnement, car il répond aux besoins des exploitants locaux tout en bénéficiant directement à la population meyrinoise. »

**M. Busset** annonce que le PDC-VL va voter favorablement cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** soumet au vote la

**Délibération n° 2025-02 relative au cautionnement de CHF 92'880.- en faveur de la Coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers, en garantie des prêts octroyés par l'OCAN**

---

Vu la demande de crédit d'investissement de CHF 200'500.- établie par la Coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers pour financer des équipements pour l'exploitation de la ferme et de la légumerie en février 2024 auprès de la Confédération et du Canton de Genève ;

Vu les subventions octroyées par le PDR II (Projet de développement régional) ;

Vu le financement octroyé par l'OFAG, l'office fédéral de l'agriculture, nécessitant une garantie ;

Vu le financement octroyé par l'OCAN, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, nécessitant une garantie ;

Vu les possibilités qu'offre le cautionnement de la Commune pour garantir les prêts de CHF 77'400.- et de CHF 15'480.- octroyés par l'OFAG et l'OCAN, soit un montant total de CHF 92'880.- ;

Vu la validation par l'OCAN, que le cautionnement de la commune peut être accepté comme garantie ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 janvier 2025,

**D E C I D E**

**PAR 32 OUI  
à la majorité qualifiée**

1. de cautionner les prêts octroyés par l'office fédéral de l'agriculture et par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature à la Coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers, pour un montant total de **CHF 92'880.-**,
2. que, conformément à l'article 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil administratif représentera la Commune dans la passation des actes afférents aux décisions mentionnées ci-dessus,
3. d'indiquer ce cautionnement dans les annexes aux comptes de la Commune.

\* \* \*

10. **Délibération n° 2024-18a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'495'000.- destiné à l'achat de la parcelle n° 15'188, propriété de l'Etat de Genève, en vue du développement d'un programme d'équipements publics communaux au lieu-dit « La Gravière ». Rapport de la commission développement urbain (P. Iswala, S).**

**M. Iswala** donne lecture du rapport de la commission développement urbain :

*« Le Président ouvre la séance, après les salutations d'usage, donne la parole à M. Eric Cornuz qui rappelle que cette parcelle sera dédiée pour accueillir des équipements publics communaux comme déterminé dans le PDCom actuel.*

*La Commune doit racheter la parcelle concernée au Canton de Genève grâce à la présente délibération. Ensuite, M. Schemel, architecte, prend la parole pour la présentation de la délibération. Il rappelle toutes les procédures administratives qu'il y a eu depuis 2011 à ce jour par votre conseil. En effet, par la résolution n° 2011-09 d'initiative communale relative à une modification des limites de zones, de plusieurs parcelles comprises entre les avenues A.-F.-Dubois, de Mategnin et Sainte-Cécile au lieu - dit « La Gravière » est votée le 19 avril 2011. Elle est suivie de la délibération n° 2016-13a relative au projet de loi modifiant les limites de zones, laquelle est votée le 15 novembre 2016 par le Conseil municipal.*

*Le Grand Conseil a voté La loi L 12051 modifiant les limites de zones créant une zone d'affectation à de l'équipement public au lieu-dit « La Gravière » le 31 août 2017.*

*Le 12 mars 2018 par vote, le Conseil municipal formalise la résolution n° 2018-07a relative à un programme communal culturel et sportif complémentaire à la*

*construction d'un établissement d'enseignement secondaire au lieu-dit « La Gravière » par l'Etat. Le site de la Gravière, dont le montant total de l'acquisition par l'Etat de Genève est de CHF 4'707'000.--mesure 31'759 m<sup>2</sup>, dont 22'297 m<sup>2</sup> seront occupés par l'école et 9'462 m<sup>2</sup> parcelle dédiée à un programme culturel que la Commune doit racheter à l'Etat de Genève. Avec un prix de CHF 148.20/m<sup>2</sup>, nous avons pour cette parcelle un prix total de CHF 1'402'360.-. Pour la parcelle communale, tout reste à définir comme équipements publics : 2-3 bâtiments en retrait et un parc arboré.*

*L'achat de la parcelle étant à la satisfaction de la commission, l'administration après avoir répondu à quelques questions cosmétiques, le Président soumet au préavis la délibération n° 2024-18 qui est acceptée à l'unanimité par les différents groupes politiques présents.*

*Il est 20h55, le président lève la séance. »*

**Mme Heiniger** fait part de la position des Vert-es :

« Tout d'abord, nous remercions le rapporteur pour son travail précis.

En commençant cette prise de position, 2 options s'offraient à moi : une prise de position proportionnelle à la durée de la commission développement urbain de janvier dernier, ou, au contraire, une prise de position inversement proportionnelle à cette durée, permettant de lister, tel un inventaire à la Prévert, mais sans les ratons-laveurs, toutes les possibilités qui s'offrent à la Commune pour exploiter au mieux cette parcelle...

J'ai choisi la version courte :

Cette parcelle, qui sera largement arborée par le Canton, pourra offrir des possibilités diverses, dans un cadre agréable, de répondre à des besoins futurs de notre commune.

Définir aujourd'hui ce ou ces projets nous paraît prématuré.

Gardons en réserve ce lieu pour le futur, en offrant à la Commune, grâce à son acquisition, un lieu facilement accessible et surtout un bien immobilier, rare aujourd'hui, puisque situé dans une zone permettant la construction d'équipements publics communaux.

C'est pourquoi les Vert-e-s de Meyrin Cointrin vous invite à accepter cette délibération. »

**M. Wrzosowski** déclare, au nom du PLR, que son groupe se réjouit de l'acquisition de cette parcelle, bien que cela commence à se raréfier sur la Commune. Une parcelle sur laquelle, il sera possible de développer des équipements publics, culturels ou sportifs. Son groupe votera favorablement cette délibération.

**M. Busset** indique que l'aboutissement qui mène à l'acquisition de ce terrain relève de besoins annoncés bien en amont. La Commune pourra ainsi compléter son programme en équipements publics communaux, satisfaire les besoins des associations locales en termes de locaux et prévoir un aménagement heureux d'éléments culturels et sportifs, tel que le work out, lequel a déjà été financé mais dont l'emplacement restait à définir.

**M. Iswala** déclare :

« Le parti socialiste n'a aucune objection à faire concernant le rachat de la parcelle. Elle nous est utile pour le développement d'équipements publics communaux dans les années avenir comme déterminé dans le PDCom actuel.

C'est pourquoi le groupe socialiste votera favorablement cette délibération. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** soumet au vote la

**Délibération n° 2024-18a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'495'000.- destiné à l'achat de la parcelle n° 15'188, propriété de l'Etat de Genève, en vue du développement d'un programme d'équipements publics communaux au lieu-dit « La Gravière »**

---

Vu la résolution n° 2011-09 présentée par le Conseil administratif relative à une modification des limites de zones d'initiative communale (article 15A alinéa 4 LaLAT) sur les parcelles n° 11'044, 11'045, 11'215, 11'216, 11'217, 11'746, 11'842, 11'843, comprises entre les avenues A.-F.-Dubois, de Mategnin et Sainte-Cécile au lieu-dit "La Gravière", votée le 19 avril 2011 à l'unanimité;

Vu le plan directeur cantonal 2030 adopté le 20 septembre 2013 par le Grand Conseil dans lequel le site de "La Gravière" est identifié comme secteur à développer pour des équipements publics;

Vu la délibération n° 2016-13a relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière", votée le 15 novembre 2016;

Vu la loi L 12051, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Commune de Meyrin, création d'une zone affectée à de l'équipement public, au lieu-dit «La Gravière», votée par le Grand Conseil le 31 août 2017;

Vu l'étude de faisabilité mandatée par l'Etat de Genève portant sur la réalisation d'une école d'enseignement secondaire II et d'un pôle culturel sur la commune de Meyrin au lieu-dit « La Gravière »;

Vu la résolution n° 2018-07a, visant à formaliser un programme communal culturel et sportif complémentaire à la construction d'un établissement d'enseignement secondaire II au lieu-dit « La Gravière » par l'Etat, votée par le Conseil municipal le 12 mars 2019;

Vu la loi 12184, votée au Grand Conseil le 23 mars 2018, ouvrant un crédit d'étude de CHF 5'801'000.- en vue de la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II à Meyrin;

Vu le projet « Villeneuve » désigné lauréat en 2020 à l'issue du concours d'architecture organisé conjointement par l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) et la commune de Meyrin;

Vu l'acquisition de 31'759 m<sup>2</sup> par l'Etat de Genève pour un montant de CHF 4'707'000.- en vue de la réalisation du projet de collège et de l'école de culture générale Noëlla Rouget et d'un programme d'équipements publics communal, issus de la MZ La Gravière N° 298'68A-526;

Vu la validation par le Conseil administratif le 8 mars 2023 de la proposition d'achat de la parcelle n°15'188 de 9'462 m<sup>2</sup> formulée par l'Etat de Genève pour un montant de CHF 1'402'362.- (hors frais de notaires);

Vu l'obtention du permis de construire du collège et de l'école de culture générale Noëlla Rouget le 4 juin 2024 (DD 327230);

Vu la loi L13490, votée au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> novembre 2024, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 189'950'000.- en vue de la construction du collège et école de culture générale Noëlla Rouget à Meyrin;

Vu le Plan directeur communal (PDCom) validé à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 et approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu le plan des investissements 2024-2034;

Vu le rapport de la commission développement urbain;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 janvier 2025,

## **D E C I D E**

### **PAR 31 OUI**

#### **à la majorité qualifiée**

1. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle n°15'188, propriété de l'Etat de Genève en vue du développement d'un programme d'équipements publics communaux au lieu-dit « La Gravière » à Meyrin, de 9'462 m<sup>2</sup>,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'495'000.- en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
  - a : un montant de CHF 1'402'362.- pour l'acquisition de la parcelle,
  - b : un montant estimé à CHF 92'118.- pour les frais d'acte et autres droits,
3. de comptabiliser la dépense de CHF 1'495'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif sous rubrique 34.14, puis lors de son affectation finale en 32.14,
4. d'amortir la dépense au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2029 sous rubrique 34.330, puis lors de son affectation finale en 32.330, sur 30 annuités,

5. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération, vu le but d'utilité publique de celle-ci,
6. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires,
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'495'000.- afin de permettre l'acquisition de cette parcelle.

\* \* \*

11. **Délibération n° 2024-19a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 11'078'000.- destiné à financer la réalisation d'une salle omnisports triple et des locaux sportifs dédiés à l'usage de la Commune dans le cadre de la construction de l'établissement scolaire cantonal « Noëlla Rouget » ainsi qu'à l'aménagement paysager de la future parcelle communale. Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments (C. Nobs, UDC).**

**M. Nobs** donne lecture du rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments du 15 janvier 2025 :

*"La réunion, présidée par Monsieur Hagmann, en présence de Messieurs les Conseillers administratifs, MM. Cornuz et Tremblet ainsi que les représentants de l'administration, MM. Balsiger et Schemel, avait pour objectif principal de débattre et voter sur l'ouverture d'un crédit de CHF 11'078'000. Ce montant vise à financer la construction d'une salle omnisports triple et des locaux sportifs dans le cadre du projet de l'établissement scolaire cantonal «Noëlla Rouget». Le projet inclut également des aménagements paysagers sur une parcelle communale.*

*Le projet prévoit la construction d'une école secondaire pour 1'400 élèves. Elle inclura une salle omnisports triple, des gradins pour 1'500 spectateurs, des vestiaires et des locaux annexes dédiés aux clubs sportifs locaux. La salle sera utilisée pour des compétitions officielles et des activités communales. La surface totale est de 31'759 m<sup>2</sup> (dont 9'462 m<sup>2</sup> sur domaine communal). Cela est pour répondre aux besoins éducatifs et sportifs, tout en améliorant l'attractivité de la commune.*

*Le montant global du projet : CHF 182'828'407 TTC (dont CHF 10'275'032 à la charge de la Commune). Les aménagements extérieurs sont à CHF 760'624 TTC. Les montants incluent des provisions pour imprévus et renchérissement.*

*Les défis et préoccupations sont la mobilité, le nombre insuffisant de places pour vélos et le flux piétonnier. Une étude de mobilité a été demandée.*

*Pour l'environnement, il y aura une compensation végétale planifiée pour préserver les espaces verts et maintenir la compatibilité avec les projets futurs.*



*Le partage des coûts sera une convention entre la Commune et le Canton qui est prévue pour l'entretien des locaux. Diverses questions ont été posées par les commissaires, tel que :*

- *Pourquoi un crédit supplémentaire est-il nécessaire ?*  
*Le financement est destiné à la construction d'une salle triple mutualisée et aux aménagements extérieurs, dans le cadre d'une collaboration cantonale.*
- *Comment la mobilité sera-t-elle améliorée ?*  
*Une étude est prévue pour évaluer les impacts et proposer des solutions pour les flux piétonniers et les places vélo insuffisantes.*
- *Quand les travaux commenceront-ils ?*  
*Les travaux préparatoires débuteront en janvier 2025 et le chantier principal en avril 2025.*
- *Les clubs sportifs locaux auront-ils accès à la salle ?*  
*Oui, ils disposeront d'un accès prioritaire en soirée et les week-ends. Les locaux annexes incluent des vestiaires et une salle de presse.*

*Pour terminer, le président a mis au vote la délibération relative au crédit qui a été adoptée avec 10 votes favorables (PS, Verts, PDC-VL, PLR) et 1 abstention (UDC).*

**M. de Koning** remercie le rapporteur et déclare que le PLR soutient pleinement la délibération en question. Il reconnaît l'importance de cet investissement pour renforcer les infrastructures sportives de la Commune, promouvoir les activités physiques et offrir aux élèves ainsi qu'à la population meyrinoise un espace polyvalent de qualité. La création d'une telle infrastructure répond à plusieurs objectifs : encourager la pratique sportive à tous les âges et renforcer la cohésion sociale à travers des activités partagées, garantir un environnement propice à l'éducation physique des élèves tout en favorisant l'accès de la population et des associations sportives aux infrastructures en dehors des horaires scolaires, adapter les équipements communaux à l'augmentation de la population scolaire et au dynamisme de la Commune.

Cependant, le PLR souhaite émettre une réserve importante : le coût global de l'exploitation de cette salle omnisport et en particulier le partage des coûts d'exploitation entre la Commune et le Canton n'est pas encore clairement défini. Cette question est essentielle pour garantir une gestion financière saine et équitable. Il demande à ce que la convention qui sera établie entre les deux parties (commune et canton) soit négocié dans l'intérêt économique de la Commune et communiquée rapidement.

En conclusion, tout en soutenant le principe de ce crédit et en saluant cette initiative ambitieuse, le PLR appelle à une vigilance accrue sur les engagements financiers à long terme de la Commune et au respect du principe du partenariat équilibré avec le Canton. Le PLR restera attentif et exigera la transparence nécessaire à cet égard.

**Mme Heiniger** déclare au nom des Vert-e-s :

"Tout d'abord, nous remercions le rapporteur pour son retour précis et détaillé.

En préambule, je me permets de vous inciter à consulter les documents nombreux concernant Noëlla Rouget sur le net. Pour résumer, cette femme remarquable est née en France, à Saumur. Privée de la possibilité de poursuivre ses études par la guerre, elle devient institutrice. Très vite, elle se retrouve active dans la Résistance,

ce qui lui vaut d'être arrêtée et déportée à Ravensbrück en janvier 44. Libérée en 45, très affaiblie, elle est envoyée à Château d'Oex pour se rétablir. C'est là qu'elle rencontrera son mari André Rouget. Elle témoignera pendant toute sa vie de ce passé de déportation, notamment lorsque Mariette Paschoud, enseignante à Lausanne, niera l'existence des chambres à gaz.

En 1965, son bourreau est condamné à mort. Elle écrit au Général de Gaulle pour demander sa grâce, et l'obtient. Cet acte lui vaudra la célébrité.

Elle est décédée en 2020 à Genève à l'âge de 101 ans.

Mais revenons à la salle omnisports.

Ce projet magnifique va permettre de réaliser 3 salles de gym pour les besoins du Collège en journée, ces 3 salles serviront aux entraînements de clubs sportifs meyrinois le soir.

En outre, des gradins amovibles, une buvette une galerie et une salle de presse accueilleront des spectateurs lors de compétitions. Des salles de rangements, des vestiaires, des toilettes pour les spectateurs complètent cet équipement.

Certes ces équipements ont un coût non négligeable, mais rappelons-nous que si nous devons construire un tel complexe complètement, la facture serait bien plus «salée». Nous entrons dans une forme de copropriété avec l'Etat et ce partenariat est tout à notre bénéfice.

Dire que ce collège est un projet innovant et remarquable, est une réalité non contestée.

Si, en commission, les préoccupations des commissaires ont davantage été tournées vers la mobilité et l'accueil journalier des environ 1400 collégiens, c'est sans doute que la salle omnisports avait le privilège de convaincre la quasi-unanimité des partis.

Par conséquent les Vert-e-s de Meyrin soutiendront avec enthousiasme cette délibération et vous invitent à en faire autant, comme il se doit !"

**Mme Deluermoz** donne la position du PDC-VL :

« Après 14 ans d'attente, la construction d'un établissement scolaire pour l'enseignement secondaire II peut enfin débuter. Ceci avec la promesse pour les sportives et sportifs de notre commune de pouvoir bénéficier de nouvelles installations dès 2029.

Le PDC-VL se réjouit de pouvoir offrir avec le vote de ce soir les surfaces de jeux complémentaires, qui répondent aux exigences demandées pour accueillir non seulement nos clubs et leurs pratiquants, mais également un certain nombre de manifestations sportives.

11 millions peuvent être considérés comme un coût certain. Notre vision est plutôt de considérer ce montant comme un investissement. Un investissement qui permettra à de nombreuses Meyrinoises et nombreux Meyrinois, jeunes comme seniors, de pratiquer une activité synonyme de bien-être pour la santé mentale comme physique, à nos clubs de pouvoir proposer de nouvelles prestations et cours.

En outre, face à la raréfaction des terrains disponibles dans notre commune, le principe de se greffer sur un projet étatique et de profiter d'y ajouter une salle omnisports aux salles de gymnastique, de facto intégrée au projet, est un avantage non seulement économique, mais également écologique.

Nous saluons également les aménagements extérieurs offrant une nouvelle surface arborée, propre à la déambulation ou encore un terrain multisports, qui permette une activité accessible et facilitée. A cet effet, et comme abordé lors de la

commission, nous demandons que la pratique sportive sur le terrain multisports extérieurs soit encadrée au niveau des horaires afin notamment de permettre le respect du sommeil des habitants vivant dans les immeubles à proximité.

Notre parti insiste fortement afin que toute initiative pour sécuriser au mieux la traversée des avenues Ste-Cécile et A.-F.-Dubois soit réfléchi et entreprise par le Canton pour protéger des dangers de la circulation, les élèves et enseignants, comme les sportives et sportifs le soir et durant le weekend. Ce lieu géographique de notre commune va devenir un nouveau pôle de mobilité et ce, 7 jours sur 7, ce qui doit impérativement être sécurisé.

Vous l'aurez compris, notre parti, qui fait de la pratique sportive sous toutes ses formes depuis de nombreuses années, soutient vivement cette délibération. »

**M. Sanchez** donne lecture de la position du parti socialiste :

« Merci au rapporteur pour son rapport exhaustif.

Le site de « La Gravière » présente depuis longtemps un vif engouement pour le Canton.

Cela fait plus de 10 ans, que ce lieu a été identifié par le Canton, dans son Plan directeur cantonal comme étant un secteur à développer pour des équipements publics.

C'est tout naturellement que notre commune a saisi cette occasion pour y formaliser sa volonté d'y intégrer un programme culturel et sportif en complément de la réalisation de l'école d'enseignement secondaire II.

En effet, c'est parce qu'à Meyrin, nous souhaitons favoriser le vivre-ensemble grâce aux activités des associations sportives de quartier, les moments de rencontre et de partage que la construction d'une salle omnisports triple avec des locaux sportifs dédiés à l'usage de la Commune est une priorité !

Dans ce pôle éducatif que représentera ce nouveau bâtiment scolaire, il y aura la place pour 4 salles de gymnastique, dont une salle triple aux dimensions de compétition, autant vous dire que les Meyrinoises et les Meyrinois pourront venir voir des matchs de basket de ligue nationale, de quoi rendre encore davantage attrayante notre si belle Commune.

La commune de Meyrin bénéficiera de ces salles en dehors des périodes d'enseignements et durant les weekends ainsi que l'accès aux locaux sportifs qui lui sont attribués.

A noter que la participation financière de la ville de Meyrin a été convenue avec l'Office cantonal des bâtiments et elle constitue un coût-plafond qui tient compte de la hauteur de la salle et des dimensions supplémentaires exigées pour les terrains de compétition ainsi que les volumes dédiés à l'accueil du public.

Au PS Meyrin-Cointrin, nous sommes convaincus de la nécessité de favoriser la pratique du sport pour toutes et tous, ce qui correspond pleinement au programme de législature actuelle : *une ville en santé pour une vie en santé*. Mais nous demeurerons aussi attentifs à la sécurité des écoliers aux abords de l'école.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la délibération n° 2024-19a et nous invitons les autres partis à en faire de même. »

**M. Nobs** déclare au nom de l'UDC :

« L'UDC Meyrin-Cointrin s'oppose à l'ouverture d'un crédit de CHF 11'078'000.- pour la réalisation de la salle omnisports triple et des aménagements connexes liés au projet «Noëlla Rouget». Cette délibération comporte de nombreux points négatifs, qui ne répondent pas aux attentes et besoins prioritaires des habitants de Meyrin.

Le montant total de CHF 11'078'000.- représente une charge importante pour la commune, dont CHF 10'275'032.- directement supportés par les finances communales. Malgré la garantie d'un coût-plafond, ces sommes considérables pourraient être mieux utilisées pour des investissements plus urgents, tels que des logements abordables ou des services publics essentiels. De plus, les frais d'exploitation à long terme viendront encore alourdir ce fardeau financier.

Le projet ne prévoit pas suffisamment de places de parking pour accueillir les spectateurs lors d'événements sportifs, ce qui entraînera des désagréments majeurs pour les habitants du quartier. Le manque de stationnements risque de créer des embouteillages et une saturation des rues avoisinantes, perturbant la tranquillité des résidents. Cette problématique est aggravée par l'absence de solutions concrètes pour gérer ces flux supplémentaires.

Alors que Meyrin fait face à des enjeux importants en matière de logement, de sécurité et d'entretien des infrastructures existantes, ce projet ambitieux semble avant tout répondre à des exigences cantonales plutôt qu'aux besoins locaux. Le bénéfice réel pour les habitants de Meyrin reste marginal comparé à l'investissement requis.

L'UDC Meyrin-Cointrin estime que cette délibération est démesurée et inadaptée aux besoins de la population. Nous demandons une révision du projet afin de prioriser des dépenses publiques véritablement au service des Meyrinois, plutôt que de se lancer dans des projets coûteux qui risquent de perturber leur qualité de vie. »

**Mme Murciano** tient à ajouter que cet investissement est attendu par les sociétés sportives depuis fort longtemps et elle espère que ce lieu sera ouvert à tous les grands tournois qui pourraient être accueillis à Meyrin. Néanmoins, si cette salle omnisport remplace celle prévue au quartier des Vergers, qui est aussi le centre sportif, il manque l'anneau d'athlétisme, qui était prévu il y a fort longtemps et qui répondait aussi à une attente des sportifs meyrinois, pratiquant l'athlétisme et d'autres sports extérieurs. Elle se demande aujourd'hui, où il pourra être construit. Elle attend que le Conseil administratif puisse apporter une réponse à sa question. Néanmoins, elle espère que ce projet pourra prendre forme et annonce qu'elle votera favorablement cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** soumet au vote la

**Délibération n° 2024-19a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 11'078'000.- destiné à financer la réalisation d'une salle omnisports triple et des locaux sportifs dédiés à l'usage de la Commune dans le cadre de la construction de l'établissement scolaire cantonal « Noëlla Rouget » ainsi qu'à l'aménagement paysager de la future parcelle communale**

---

Vu la résolution n° 2011-09 présentée par le Conseil administratif relative à une modification des limites de zones d'initiative communale (article 15A alinéa 4 LaLAT) sur les parcelles n° 11'044, 11'045, 11'215, 11'216, 11'217, 11'746, 11'842,

11'843, comprises entre les avenues A.-F.-Dubois, de Mategnin et Sainte-Cécile au lieu-dit "La Gravière", votée le 19 avril 2011 à l'unanimité;

Vu le plan directeur cantonal 2030 adopté le 20 septembre 2013 par le Grand Conseil dans lequel le site de "La Gravière" est identifié comme secteur à développer pour des équipements publics;

Vu la délibération n° 2016-13a relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière", votée le 15 novembre 2016;

Vu la loi L 12051, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin, création d'une zone affectée à de l'équipement public, au lieu-dit «La Gravière», votée par le Grand Conseil le 31 août 2017;

Vu l'étude de faisabilité mandatée par l'Etat de Genève portant sur la réalisation d'une école d'enseignement secondaire II et d'un pôle culturel sur la commune de Meyrin au lieu-dit « La Gravière »;

Vu la résolution n°2018-07a visant à formaliser un programme communal culturel et sportif complémentaire à la construction d'un établissement d'enseignement secondaire II au lieu-dit "La Gravière" par l'Etat, votée par le Conseil municipal le 12 mars 2019;

Vu la loi 12184 votée au Grand Conseil le 23 mars 2018 ouvrant un crédit d'étude de CHF 5'801'000.- en vue de la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II à Meyrin;

Vu le projet « Villeneuve » désigné lauréat en 2020 à l'issue du concours d'architecture organisé conjointement par l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) et la commune de Meyrin;

Vu l'acquisition de 31'759 m<sup>2</sup> par l'Etat de Genève pour un montant de CHF 4'707'000.- en vue de la réalisation du projet de collège et de l'école de culture générale Noëlla Rouget et d'un futur pôle culturel communal, issus de la MZ La Gravière N° 298'68A-526;

Vu l'obtention du permis de construire du collège et de l'école de culture générale Noëlla Rouget le 4 juin 2024 (DD 327230);

Vu la loi L 13490 votée au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> novembre 2024 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 189'950'000.- en vue de la construction du collège et école de culture générale Noëlla Rouget à Meyrin;

Vu la convention entre l'Etat de Genève et la commune de Meyrin qui définira les modalités de participation financière de la construction de la salle omnisport et des locaux sportifs dédiés à l'usage de la Commune;

Vu le Plan directeur communal (PDCom) validé à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 et approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu le plan des investissements 2024-2034;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 janvier 2025,

## **D E C I D E**

### **PAR 30 OUI ET 1 NON**

1. d'autoriser le financement d'une salle omnisports triple et des locaux sportifs dédiés à l'usage de la Commune dans le cadre de la construction de l'établissement scolaire cantonal « Noëlla Rouget » ainsi qu'à l'aménagement paysager de la future parcelle communale,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 11'078'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une participation financière est attendue de la part du Canton pour le dégrappage de l'enrobé du parking situé sur la future parcelle communale, la compensation des abattements et la liaison piétonne vers le parc de la Citadelle pour un montant total de CHF 291'080.-,
4. de comptabiliser les dépenses nettes de CHF 10'786'920.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous rubrique 34.14,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 10'786'920.- dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2029, sous rubrique 34.330, de la manière suivante :
  - CHF 285'764.- sur 40 ans et lors de son affectation finale, sous rubrique 32.330,
  - CHF 10'485'256.- sur 30 ans,
  - CHF 42'900.- sur 8 ans,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 11'078'000.-.

\* \* \*

12. Délibération n° 2024-25a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'940'000.- destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes. Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments (M. Amato, Ve).

Avant la lecture du rapport par M. Amato, **M. Clerc** donne la parole à M. Fontanini.

**M. Fontanini** indique que ce projet est sorti de commission en laissant beaucoup d'interrogations et l'impression est que personne n'est vraiment satisfait de ce projet. Le Conseil administratif propose des changements, certains partis des amendements, des hors-partis ont annoncé leur intention de proposer des amendements sur le siège. **M. Fontanini** estime qu'il est préférable de ne pas voter cette délibération et de la renvoyer en commission travaux publics et entretien des bâtiments pour débattre encore des points restés en suspens.

**M. Clerc** annonce que M. Cornuz a proposé la même chose et a envoyé un message dans ce sens en précisant qu'il a préservé une séance de commission le 19 février au cas où cet objet était renvoyé par le Conseil municipal.

**M. Amato** déclare que les Verts rejoignent cette proposition et demande d'élargir cette commission en invitant la commission développement urbain, pour en faire une commission conjointe. Ceci afin d'évaluer les impacts urbanistiques à plus large échelle.

**M. Trippel** indique qu'il a plusieurs modifications à partager et demande à pouvoir participer à cette commission en tant que hors-parti. Il souhaite savoir s'il serait possible de la renvoyer en commission élargie, étant donné qu'il y a beaucoup d'avis divergents.

**M. Wrzosowski** valide ce renvoi en commission, mais plutôt en commission travaux publics et entretien des bâtiments & développement urbain conjointe et non pas en élargie.

**M. Nobs** va soutenir le renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments. Il appelle à une réévaluation complète de ce projet. La Commune doit rester centrée sur les besoins de ses habitants et non sur des projets coûteux qui ne sert qu'une minorité.

**M. Busset** déclare ne pas avoir une opinion aussi extrême que celle qui vient d'être énoncée par son préopinant et soutient le renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments & développement urbain conjointe.

**M. Clerc** propose de ne pas partir sur un pingpong de différentes propositions et de passer directement au vote de celles qui ont déjà été annoncées.

**M. Fontanini** relève qu'il sera difficile de travailler à 34, mais il n'est pas juste de ne pas intégrer les hors-partis. Il s'en tient à la proposition de la commission conjointe mais demande au président de la commission d'inviter les hors-partis.

**M. Clerc** rappelle que le règlement du Conseil municipal ne laisse pas cette marge de manœuvre pour les hors-partis.

**M. Fontanini** estime que l'on peut inviter les hors-partis, mais ils n'auront pas le droit de vote durant la commission.

**M. Amato** avait la même proposition que son préopinant. Les hors-partis n'auraient pas le droit de vote, mais au moins celui de participer aux discussions. Ceci a déjà été pratiqué, notamment en commission finances pour les amendements du budget.

**Mme Schweizer** pense que si l'on fait une commission conjointe ou une élargie, on arrive presque au même nombre de membres.

**M. Clerc** soumet au vote le renvoi en commission qui est accepté par 31 oui. Il soumet au vote la proposition d'un **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments élargie**, qui est accepté par 19 oui, 10 non et 1 abstention.

\* \* \*

13. Délibération n° 2024-27a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- 290'000.- pour la mise en état du filtre de la piscine ainsi que le remplacement de la clôture du centre sportif des Vergers y compris la suppression et l'élimination des anciens socles. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (P. Iswala, S).

**M. Iswala** procède à la lecture du rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments:

*Le Président ouvre la séance. Après les salutations d'usage, Laurent Tremblet, Conseiller administratif, dans son introduction rappelle que ces deux sujets font l'objet d'une délibération séparée de la rénovation globale du Centre sportif des Vergers. Ensuite, la parole est donnée à M. Thomi pour présenter les deux objets de la délibération dont : la réfection de la filtration et le remplacement de la clôture.*

*S'agissant du point 1 : La remise en état de la filtration au Centre sportif des Vergers, il y a un problème de l'efficacité des filtres et de turbidité dans l'eau des bassins. En effet, la durée de vie du sable a dépassé les 15 ans, même si nos piscines répondent aux normes en vigueur. L'administration doit donc remplacer le sable, remettre en état les goulottes, les parois et le plafond des deux fosses des filtres. Il paraît donc judicieux de les décaper et de les protéger avec la peinture.*

*Le point 2 concerne le remplacement de la clôture au Centre sportif des Vergers. Cette clôture et les poteaux rouillés, cassés, ont plus de 40 ans de vie. Il y a risque de blessures et danger de noyades en cas d'intrusion. La partie à remplacer est de 320 mètres. Les poteaux actuels seront tronçonnés à ras des socles en béton. Les nouveaux poteaux seront installés dans le prolongement avec des nouveaux socles. Et seuls les poteaux du portail d'entrée seront remplacés pour limiter les coûts. Les travaux ne débuteront qu'après la fermeture de la saison estivale 2025. Il est exclu qu'ils aient lieu durant l'exploitation, complète M. Tremblet.*



*Pour le coût détaillé de ces deux objets, j'ose vous demander de vous référer au procès-verbal.*

*Le président remercie M. Thomi de sa présentation claire et précise. Ensuite la parole est donnée aux commissaires.*

*Tous les commissaires présents, unanimes, sont pour la mise en état des filtres de la piscine et le remplacement d'une partie de la clôture du Centre sportif des Vergers.*

*Mais comme le plan de rénovation globale est élaboré, pourquoi ne pas attendre ? demande un commissaire. Il veut aussi savoir si cette réfection de la filtration aura une longue durée de vie et si le système de filtration concerne l'ensemble des bassins du Centre sportif.*

*A cette dernière interrogation du commissaire, M. Thomi le rassure que c'est pour l'ensemble des quatre bassins.*

*Quant à la 2ème question, M. Genequand précise que la rénovation globale du Centre sportif des Vergers, se portant sur la partie hydraulique des piscines, les bâtiments, le restaurant ainsi que sur la couverture éventuelle de la patinoire extérieure est sur le point d'être validée. Le crédit d'étude sera présenté et voté en 2025. La rénovation globale ne se fera que dans quelques années et par étape, avec priorisation sur le restaurant, les bâtiments, les vestiaires et les sanitaires. Il est aussi possible que la commune de Meyrin soit amenée à changer le système de filtration dans le cadre de la rénovation globale.*

*Entre temps, pour répondre à vos inquiétudes, le nouveau sable, celui dont nous parlons aujourd'hui, aura déjà bien vécu des années, lorsque la rénovation globale concernera les bassins.*

*A la question d'un autre commissaire sur la durée estimée des travaux pour remplacer la clôture et les poteaux, M. Thomi indique qu'ils dureront plusieurs semaines avec un avancement par étapes. Quant aux coûts supplémentaires liés à l'ajout d'antirouille, soulevés par quelques commissaires, l'administration certifie qu'ils entreront dans les divers et imprévus.*

*L'administration après avoir répondu à toutes les questions des commissaires, le groupe PLR dépose un amendement, auquel s'allie le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin pour enlever les actuels socles, afin que l'emplacement soit réutilisé pour planter les nouveaux socles.*

*Il demande ensuite que la plus-value estimée à CHF 10'000.- soit intégrée à la délibération qui se montera alors à CHF 300'000.-.*

*L'amendement est accepté à l'unanimité.*

*Et la délibération n° 2024-27a amendée est préavisée favorablement à l'unanimité.*

*Votre serviteur vous remercie sans cesse et sans honte au service de l'amour.*

*[Pause de 20:00 à 21:00]*

**M. Deiana** annonce que le groupe DC-VL a soutenu le projet en commission et invite l'hémicycle à en faire de même. Le remplacement des filtres et du sable de quartz permettra d'améliorer significativement la qualité de l'eau des bassins, la rénovation des fosses et des équipements de filtration prévoit l'ajout d'une protection antirouille et l'utilisation de nouveaux matériaux résistants, ce qui garantit la pérennité des installations pour les années à venir. Il souligne également les impacts environnementaux positifs de ces travaux, puisque les travaux d'élagage respecteront les critères de préservation de la faune locale.

Le groupe DC-VL estime que ce projet répond de façon immédiate à des besoins urgents tout en protégeant les usagers en maintenant des standards de qualité élevés, auxquels la population est habituée au moment d'utiliser les infrastructures.

**M. Boccard** indique que les Vert-e-s soutiendront ce projet. Il poursuit :

“En préambule, nous remercions le rapporteur pour la précision de son rapport, qui retranscrit fidèlement les échanges de la commission.

Sans surprise, les Vert-e-s de Meyrin-Cointrin soutiendront ce crédit de CHF 300'000.- pour la réfection du filtre de la piscine et le remplacement partiel de la clôture du centre sportif des Vergers, incluant l'élimination des anciens socles.

Concernant, le remplacement du sable du filtre, qui est essentiel pour garantir une eau de qualité. Si nous comprenons l'urgence de l'intervention, nous regrettons le manque d'anticipation. Cette intervention aurait dû s'inscrire dans la planification globale de la rénovation du centre sportif. Une telle approche aurait permis d'évaluer des alternatives plus durables.

S'agissant du remplacement partiel de la clôture, qui après plus de 40 ans d'usage montre des signes de fatigue, nous validons son remplacement. Nous avons également insisté sur la nécessité de retirer les anciens socles en béton. C'est pourquoi, notre groupe a soutenu l'ajout d'une somme de CHF 10'000.- pour leur enlèvement, permettant ainsi de restaurer l'espace de manière plus respectueuse de l'environnement.

Nous demandons également que, lors de ces travaux, une attention particulière soit donnée à la nature environnante en veillant à limiter l'impact sur la faune et la flore. En conclusion, ces interventions rappellent l'importance d'une planification plus globale du centre sportif.

Les Vert-e-s de Meyrin-Cointrin resteront attentifs à ce que les futurs investissements soient planifiés de la manière la plus optimale et ceci aussi dans une optique d'une meilleure utilisation des deniers publics.”

**M. Nobs** donne la position de l'UDC :

« L'UDC Meyrin-Cointrin soutient pleinement la délibération 2024-27a visant à allouer un crédit de CHF 300'000 pour la remise en état du filtre de la piscine et le remplacement de la clôture du centre sportif des Vergers.

Le système de filtration de la piscine des Vergers, après plus de 15 ans d'usage, montre des signes de dégradation qui affectent la qualité de l'eau. Le remplacement du sable et la réfection des fosses sont indispensables pour garantir une eau propre et sécurisée. Ce projet s'inscrit dans le programme communal *«une ville en santé pour une vie en santé»*, qui valorise des infrastructures de qualité pour les habitants. La clôture actuelle, vieille de plus de 40 ans, est dans un état de vétusté avancée, avec des risques de blessures et d'intrusions. Son remplacement est nécessaire pour garantir la sécurité des usagers, notamment des familles et des enfants qui fréquentent régulièrement ce site.

Ce projet est essentiel pour maintenir des installations modernes et sûres au service des Meyrinois. L'UDC appelle à voter en faveur de cette délibération qui assure le bien-être et la sécurité des citoyens, tout en valorisant le patrimoine sportif communal. »

**M. Iswala** estime pertinent que la mise en état du filtre ainsi que le remplacement d'une partie de la clôture soient séparés de la rénovation globale du Centre sportif

des Vergers. Au vu de cette situation d'urgence que personne ne peut mettre en cause après tant d'années ( 15 à 40 ans de vie), il est plus judicieux de remplacer le sable et de réhabiliter une partie de la clôture défectueuse.

Quant à la rénovation globale, il est certain qu'elle se réalisera un jour, mais, il n'est pas possible de définir la temporalité. Elle se fera peut-être dans 5, 10, 15 ans ou plus.

En attendant les usagers de la piscine du Centre sportif des Vergers ne seront pas pénalisés et seront obligés de se rendre ailleurs pendant les saisons estivales en attendant la rénovation globale.

**M. Iswala** annonce que le PS votera favorablement cette délibération.

**M. Frehner** donne lecture de la position du PLR :

“Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR-MC tient à souligner l'importance de ces travaux pour garantir la sécurité et le bien-être des utilisateurs du centre sportif. De plus, une remise en état rapide et efficace du filtre de la piscine permettra de maintenir des conditions d'hygiène optimales. Nous sommes convaincus que ces améliorations contribueront à valoriser nos infrastructures sportives et à offrir un service de qualité aux habitants. Il est néanmoins essentiel que les travaux soient suivis de près, en particulier pour le remplacement de la clôture.

En votant pour cette délibération, nous affirmons notre engagement à soutenir des projets bénéfiques pour notre communauté. Nous vous remercions de votre attention.

Le PLR-MC vous invite à accepter cette délibération.”

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** soumet au vote la

**Délibération n° 2024-27a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- pour la mise en état du filtre de la piscine ainsi que le remplacement de la clôture du centre sportif des Vergers y compris la suppression et l'élimination des anciens socles**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la diminution de l'efficacité du filtre;

Vu la durée de vie du sable qui a dépassé les 15 ans;

Vu les divers signes de turbidité remarqués dans l'eau des bassins;

Vu l'état de la construction des deux fosses;

Vu l'état de vétusté de la clôture sur une longueur de plus de 320 mètres;

Vu l'ancienneté du matériau de plus de 40 ans;

Vu les potentiels risques de blessures sur nos clients;

Vu le potentiel risque d'intrusion sur un site comportant un danger de noyades;

Vu l'inscription au plan des investissements 2024 – 2034 ;

Vu le programme de législature de la ville de Meyrin qui promeut « une ville en santé pour une vie en santé » ;

Vu le devis général établi le 12 novembre 2024;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 janvier 2025,

## D E C I D E

### PAR 30 OUI ET 1 ABSTENTION

1. de réaliser les travaux de mise en état du filtre de la piscine ainsi que le remplacement de la clôture du centre sportif des Vergers y compris la suppression et l'élimination des anciens socles,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 300'000.-** destiné à ces travaux,
3. de comptabiliser les dépenses nettes de CHF 300'000.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 34.14 ,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 300'000.- en 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026, sous rubrique 34.33,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 300'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

\* \* \*

#### 14. **Annonces de projets.**

**M. de Koning** invite les autres partis et hors-partis en plus du PLR, des Verts et des Socialistes à se joindre pour cosigner une résolution relative à la vision de la parcelle de Corzon et sur le type d'équipements que le Conseil municipal souhaite voir évoluer sur ce site. Il aimerait que cette résolution soit votée avant la fin de la législature.

**M. Wrzosowski** rappelle que les citoyens de la commune de Meyrin ont voté le 24 novembre 2024 le maintien du manège de Meyrin, pour lequel le Conseil

administratif a toujours peiné à trouver une solution. Il rappelle qu'au point 10, le Conseil a voté l'acquisition d'une parcelle de 9'600 m<sup>2</sup> environ, qui se trouve sur une zone sportive et aménagements divers. Le PLR souhaite présenter un projet de résolution pour que le Conseil administratif examine les possibilités d'utiliser cette parcelle pour l'implantation d'un manège à Meyrin. Ainsi cela permettrait de libérer la parcelle actuellement occupée à la Campagne Charnaux pour laisser place à des équipements publics ou des logements, voire un EMS.

\* \* \*

#### **15. Propositions individuelles.**

Etant donné que l'on arrive au terme de la législature, **M. Clerc**, afin de garantir une certaine continuité, propose de réaliser un document de transition pour le futur Conseil municipal. En effet, on reproche souvent au monde politique de ne pas voir au-delà des échéances électorales et l'objectif serait d'apporter du lien entre les deux législatures. Il propose d'en discuter lors de la prochaine commission de liaison.

**Mme Bettancourt** se réfère à la délibération n° 2020-25a relative à l'aménagement Vaudagne, rue des Vernes qui vient d'être renvoyée en commission. Sa proposition est néanmoins en dehors du périmètre défini dans cette délibération. Le chemin reliant la rue des Vernes au parking de la piscine est un chemin sur lequel la chaleur est intense durant la période estivale, probablement dû au revêtement du sol, réfractaire et imperméable. Elle suggère d'arboriser ce chemin jusqu'au bosquet et de prévoir un nouveau revêtement afin de créer un chemin de fraîcheur en été.

\* \* \*

#### **16. Questions.**

**M. Bucher** déclare que le Conseil administratif a organisé une séance d'information à Cointrin dernièrement, qui a remporté un franc succès auprès des habitants, et il souhaite rapporter une demande des Cointrinois pour savoir si la Maison Vaudagne pourrait prolonger les centres aérés en août, en plus de juin-juillet. Il demande que cette question puisse être étudiée, si cela est faisable avec la Maison Vaudagne ou pas. Il pense que cette demande émanant de Cointrin, il serait judicieux de leur répondre lors d'un prochain Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**Mme Schweizer** remarque qu'à l'école Bellavista comme à l'école des Boudines, il y a très souvent des lumières allumées à tous les étages en dehors des horaires scolaires. Est-ce dû aux détecteurs de présence qui seraient mal réglés ?

**M. Tremblet** peut répondre pour l'école de Bellavista, étant donné qu'il a déjà donné une réponse circonstanciée à une autre conseillère municipale qui l'a sollicité en direct. Il confirme qu'il y a un problème de détecteurs. Les équipes de la gérance sont en train de trouver des solutions. La cause est assez cocasse puisque ce problème est dû aux décorations, accrochées au plafond par les enseignant-e-s, qui bougent et qui font que les détecteurs s'allument automatiquement. Il ne s'agit donc pas d'une mauvaise programmation.

\*\*\*\*\*

**M. Deiana** a remarqué que les feux de circulation au croisement de l'avenue de Vaudagne et de François-Besson sont hors-service depuis une semaine. Il demande si le Conseil administratif a un délai approximatif de remise en marche à communiquer. Le manque de visibilité en soirée soulève un problème de sécurité pour les personnes chargées du trafic ainsi que pour les automobilistes, notamment celles et ceux à la vue fragile.

**M. Tremblet** répond que les travaux d'entretien sur tous les feux sont en cours sur le territoire communal. Cela prend entre une semaine et 10 jours par carrefour. Il en déduit que cela sera réglé dans quelques jours étant donné que les travaux ont débuté il y a une semaine à ce carrefour. Toutefois, tout a été entrepris puisqu'il y a une personne présente par tous les temps pour assurer la sécurité.

\*\*\*\*\*

**M. Trippel** fait part de ses huit questions :

**1) Paiement des cartes journalières CFF par la carte REKA en mairie**

Un ami souhaitait acheter au guichet de la mairie une carte journalière CFF en payant avec sa carte REKA. On lui a répondu que pour des raisons techniques, le terminal de paiement par carte ne permettait pas d'inclure l'application REKA. Chez REKA, on lui a répondu que leur application s'intègre dans tous les terminaux courants et que cette intégration ne coûte rien au fournisseur de services.

Comme la Commune vend un grand nombre de cartes journalières et que beaucoup de gens, en particulier des retraités, ont de la part de leur actuel ou ancien employeur un contingent de rabais sur la carte REKA, est-ce qu'il serait possible d'inclure l'application REKA dans le terminal de paiement de la mairie ?

Notre commune n'est pas la seule dans ce cas ; il y a quelques années, il n'était pas possible non plus d'acheter des titres de transport avec la carte REKA au guichet TPG au centre commercial de Balexert. Mais comme REKA fait partie du paysage suisse de la mobilité, tout acteur offrant une mobilité alternative au trafic individuel motorisé devrait consentir l'effort technologique nécessaire pour permettre aux bénéficiaires de rabais REKA d'utiliser ce moyen de paiement.

**2) Interdiction de fumer aux arrêts de transports en commun**

Merci d'avoir commencé à signaler l'interdiction de fumer au sol des quais d'arrêts de tram et bus, une année et demie après l'entrée en vigueur de la loi. A l'arrêt Prulay, direction Vernes, il y a encore le cendrier après la pose de la signalétique d'interdiction, ce qui invite les gens à fumer.

Dans combien de temps l'ensemble des arrêts meyrinois sera aux normes non-fumeur ?

**3) Chariots à commissions du centre commercial abandonnés dans l'espace public et privé**

On trouve des chariots à commissions aux arrêts des transports publics, sur les places de jeux, aux écopoints, devant les entrées d'immeubles. C'est un fléau qui coûte cher aux commerces, qui enlaidit l'espace public et privé, qui gêne et qui fait circuler la voiturette de ramassage sur les chemins réservés aux piétons.

Est-ce que la Commune pourrait, par exemple dans le Meyrin ensemble, organiser une campagne de sensibilisation avec des explications en collaboration avec le centre commercial afin que les gens aient un peu plus de respect en utilisant du matériel qui ne leur appartient pas et diminuent un comportement gênant la qualité de vie et coûteux pour la collectivité ? Le surplus de chariots que le centre doit acheter par manque de disponibilité de chariots éparpillés sur le territoire communal et leur ramassage se répercutent sur le prix des produits vendus.

**Mme Leuenberger** rappelle que ceci est du ressort du centre commercial. Elle indique que le Conseil relayera cette demande au centre commercial.

**4) Arrêt dépose/reprise minute aux abords du terminus 14 de la Gravière**

Un problème, qui date depuis la mise en service du tram 14, est remonté aux oreilles de responsables communaux et cantonaux, lors de la séance publique sur le nouveau collège qui sera construit à la Gravière. Il y a en effet régulièrement de nombreux automobilistes qui stationnent à l'entrée du parking de la barre d'immeubles située à l'avenue de Ste-Cécile 33-43, sur le trottoir entre l'arrêt de tram et l'arrêt du bus 64, au centre de la chaussée sur le marquage blanc, et s'arrêtent parfois même en plein giratoire pour faire descendre des adolescents. Comme en prolongement de l'arrêt, sur l'avenue A.-F.-Dubois, il y a une voie de garage pour l'éventualité d'un tram en panne, est-ce que la Commune pourrait, en accord avec les TPG et l'Office cantonal des transports, faire utiliser cet espace comme dépose/reprise minute, en absence de tram en panne ? Cela permettrait à 8 voitures de s'y arrêter un moment, sans gêner ni la circulation, ni les piétons, ni les résidents qui rentrent chez eux. Pour cela, il faudrait enlever la petite berme qui sépare la voie du tram de la voie de circulation en direction de la douane de Mategnin.

**5) Proposition de passerelle entre le terminus tram et le nouveau collège**

Un ami qui assistait à la séance de présentation du nouveau collège a écrit une série de propositions et questions au responsable cantonal, dont la construction d'une passerelle au-dessus de l'avenue Ste-Cécile entre le terminus du tram et le nouveau collège, au vu des nombreux accidents de la circulation constatés au niveau du giratoire et le grand nombre de collégiens qui va arriver. Ainsi, ils pourraient traverser en hauteur sans risquer un accident ou gêner autrement.

A mon avis, la place manque du côté du terminus pour réaliser cette infrastructure, sans avoir besoin d'acheter du terrain privé. La probabilité que les jeunes utilisent la passerelle pour traverser me paraît faible. Quelle est la position du Conseil administratif à cette proposition ?

**6) Déplacement du terminus Gravière du tram 14 et prolongement de la ligne à l'avenir**

Lors de la même soirée, on a entendu de la part des voisins du terminus, des réclamations au sujet des comportements dérangeants de voyageurs et des contraintes d'exploitation du terminus. Des propositions de déplacement du terminus à l'emplacement de l'actuelle voie de garage longeant le triangle de la Gravière ont été faites. Dans le cadre du projet de résolution que j'avais annoncé pour modifier les voies et la gestion de la circulation sur l'avenue de Mategnin, bouchée par le trafic transfrontalier en direction de la douane, l'Office cantonal des transports (OCT) m'a répondu qu'il y a une ébauche de projet de construction d'un parking d'échange côté français, géré par les autorités locales, avec comme corollaire de prolonger le tram jusqu'à ce parking à l'horizon 2029-2030, soit au moment de l'ouverture du nouveau collège. Avant cette date, un élargissement de l'avenue Dubois pour fluidifier le bus 64 est prévu.

Est-ce que le Conseil administratif a entendu parler de ce projet ? Est-ce qu'il pourrait entrer en contact avec l'OCT et le maître d'ouvrage du collège pour coordonner ce chantier avec les projets futurs de mobilité ?

**7) Terminus de la ligne de bus 67 à Meyrin-Gravière**

Le terminus de la ligne 64 se trouve juste après le terminus du tram, sur l'avenue Ste-Cécile en direction de la rue des Boudines. Or, le bus 67 n'y fait que son arrêt de descente et sa pause, alors que pour monter, il faut traverser la rue des Vernes pour monter à l'arrêt Gravière en direction des Champs-Fréchets.

Pourquoi les deux lignes de bus ne sont pas traitées de la même manière ? On peut monter dans le 64 sans traverser une rue en attendant l'heure de départ, alors que pour le bus 67, il faut attendre dehors. Les deux lignes devraient avoir leur terminus descente, pause et montée au même endroit, le marquage de l'arrêt est assez long pour accueillir deux bus en même temps.

Est-ce que le conseiller administratif délégué peut intervenir auprès des TPG afin qu'ils règlent cela avec les entreprises sous-traitantes en faveur du confort des voyageurs.

**8) Zone de rencontre et circulation de transit à Meyrin-Gravière**

Vu la construction du nouveau collège accueillant 1'400 étudiants et étudiantes, d'une salle omnisport ainsi que la présence d'une ligne de tram et de deux lignes de bus ;

Vu les craintes pour les piétons à ce giratoire, le problème des arrêts et les stationnements sauvages des véhicules déposant et cherchant des membres de leur famille et le sentiment de manque de confort exprimés par les résidents voisins ;  
Vu la circulation de transit entre la douane de Mategnin et le giratoire route de Meyrin, du Mandement et de l'avenue Louis-Rendu, le projet de requalification de l'avenue Dubois ainsi que les nombreuses questions posées ci-dessus en relation avec ce périmètre ;

Est-ce qu'il serait envisageable pour la Commune en collaboration avec l'Office cantonal des transports de repenser la gestion de la mobilité à cet endroit dans le cadre des travaux du nouveau collège, d'une part, par la création d'une zone de rencontre au niveau du giratoire et des arrêts de bus et, d'autre part, par la déviation de la circulation de transit mentionnée plus haut via la rue des Lattes, diminuant



ainsi le trafic individuel motorisé passant par la zone entre les terminus des transports collectifs et les infrastructures scolaires et sportives ?

Contrairement à la zone de rencontre prévue sur l'avenue de Vaudagne, une zone de rencontre à cet endroit ne gênerait pas la vitesse commerciale des transports publics, car les bus doivent ralentir au giratoire et s'arrêter aux arrêts. Aussi le flux de piétons qui ont la priorité y sera bien plus important qu'à l'avenue de Vaudagne.

\*\*\*\*\*

**M. Nobs** souhaite savoir pourquoi l'école de Cointrin n'a pas reçu l'autorisation de construire. Quelles en sont les raisons ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de crédit d'études ?

**M. Nobs** demande si les chalets sont gratuits pour les partis en période électorale.

**M. Nobs** aimerait que, dans le cadre des élections du 23 mars 2025, le Conseil administratif vérifie que les président et vice-président du local de vote, ne soient pas candidats aux élections afin de garantir une impartialité.

**M. Clerc** répond que ce travail de contrôle est fait en amont par le service des votations et élections. De plus, il rappelle que le contrôle a déjà été fait par les partis municipaux pour ne pas présenter au local de vote de candidat, qui participerait aux élections.

**M. Nobs** demande si le vétérinaire cantonal a bien approuvé le traitement des ânes et du poney des Vergers ?

**M. Nobs** s'interroge sur l'avenir de la Ferme de la Planche compte tenu du plan localisé de quartier (PLQ) de la Tour et celui à venir du quartier de l'EMS Jura ?

**M. Tremblet** répond que son avenir est tout garanti, puisqu'elle ne se trouve pas dans le même PLQ.

**M. Clerc** déclare que sur la piste cyclable entre la route de Pré-Bois et le chemin Taddéoli, il y a un cédez-le-passage pour les cyclistes, qui est très mal placé, car il freine le trafic intense sur ce tronçon, alors que le chemin Taddéoli est peu fréquenté si ce n'est par des voitures qui opèrent un demi-tour. Cette situation est dangereuse pour tous les cyclistes en provenance de Meyrin ou à destination de Meyrin. Serait-il possible d'enlever ce cédez-le-passage pour les cyclistes et de le mettre plutôt pour les voitures ?

\* \* \*

**Le président** remercie l'assemblée et rappelle que la prochaine séance est fixée au 18 février 2025.

\* \* \*

**La séance est levée à 21h40**/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 10 février 2025.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Francisco Sanchez

Tobias Clerc